



PLUM'INFO

**BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION
COMMUNE DE PLUMAUGAT
N° 68**

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.

E-mail : MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>

Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 19 Février 2015

Invitation

**Samedi 28 février, de 9H00 à midi,
Sur le nouveau site de la bibliothèque, 4 rue de Caulnes,
vous êtes invités à découvrir l'exposition des peintures réalisées par
M. Yves HERVOCHON.**

Résumé du conseil du 27 Janvier :

Service assainissement collectif : choix du mode de gestion : M. le Maire rappelle au CM que le contrat d'affermage qui lie la commune à la SAUR pour la gestion de l'assainissement collectif arrive à échéance le 31 décembre 2015 et présente les différents modes de gestion existants : régie, régie + prestataire de service ou délégation de service public (affermage). Après délibération, le CM décide de choisir la gestion en prestation de service et autorise M. le Maire à solliciter le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable pour une mission d'assistance.

Haies bocagères : inventaire : M. le Maire rappelle au CM la présentation par le technicien bocage de la communauté de communes sur l'avenir de notre bocage et la démarche inscrite dans le SAGE (inventaire et protection des dispositifs antiérosifs). Après délibération, le CM décide de réaliser l'inventaire des haies bocagères sur la commune et de réaliser une étude en interne avec le technicien bocage de la communauté de communes.

Collège Jean MONNET de Broons : participation aux dépenses liées aux aménagements extérieurs : M. le Maire fait part au CM que les travaux du nouveau collège sont en cours et qu'il a participé à une réunion au cours de laquelle il a été demandé aux communes qui ont des élèves au collège public, de participer au financement des aménagements extérieurs. Après délibération le CM demande à ce qu'une partie des aménagements soit prise en charge par le Conseil Général (parking du personnel notamment), que la commune de Broons maintienne sa participation à hauteur de 161 000 € HT. Le CM accepte de participer au financement des aménagements extérieurs au prorata du nombre d'élèves inscrits au collège, sous condition de validation du nouveau tableau de financement.

Baux logements communaux : révision avec prise en charge des Ordures Ménagères : M. le Maire informe le CM que suite à la mise en place de la redevance incitative, il y a lieu d'instaurer une charge ordures ménagères pour les personnes résidant au mois au Centre de Vacances « Les Hirondelles ».

Après délibération, le CM décide d'affecter cette charge au loyer à compter du 1^{er} février 2015 (1 personne : 10 € /

mois ; 2 personnes : 15 € / mois ; 3 personnes et + : 30 € / mois)

Résumé du conseil du 17 février :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Devis arrosage automatique : Mairie et Centre de vacances les Hirondelles : M. le Maire expose au CM le besoin de mettre en place l'arrosage automatique aux gîtes et à la mairie. Après délibération, le CM décide de retenir le devis d'Aquassys, de Dol de Bretagne. Les crédits seront prévus au budget 2015.

Centre de vacances les hirondelles : Devis peinture et réfection jambages gîte 3 et 4 : M. le Maire fait part au CM du mauvais état des gîtes N°3 et 4 au centre de vacances les Hirondelles, et expose les travaux à réaliser à neuf : jambages, peintures et revêtements muraux. Après délibération, le CM décide la réalisation des travaux, de retenir les propositions de M. CHEROT (jambages) et M. BERHAULT (peinture et revêtements). Les crédits seront prévus au budget 2015.

Logiciel service enfance : autorisation signature convention de mutualisation : M. le Maire présente au CM la nouvelle convention de mutualisation : outil informatique de gestion des services enfance, acquisition de matériels et l'abonnement, passée entre la Communauté de Communes et les communes de Caulnes, Guitté, Plumaudan, Plumaugat et le SIRS guenroc / St Maden, SIRS Brusvily / Plumaudan. Cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 3 ans. Le Conseil Communautaire a validé cette convention et demande aux collectivités adhérentes de l'approuver. Après délibération, le CM approuve la nouvelle convention de mutualisation et autorise Mme LEMOINE Sylvie, Adjointe au service petite enfance, à signer cette convention.

Demande subvention DETR : aménagement restaurant : M. le Maire rappelle au CM le projet de création d'un restaurant dans l'ancienne maison THOMAS en centre Bourg (au rez de chaussée). Après délibération le CM autorise M. le Maire à formuler une demande de DETR (Dotation de l'Etat pour les Territoires Ruraux), dans le cadre du soutien à la revitalisation des centres-bourgs.

PELE – MELE :

1– Rappel : selon l'article **R. 632-1 du code pénal** : « il est interdit de déposer ou d'abandonner en un lieu privé ou public, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité compétente, des **déchets** de quelque nature qu'il soit ». Les contrevenants s'exposent à une amende de 150 €.

2- **Lire et faire lire recherche des bénévoles lecteurs** à PLUMAUGAT (retraités ou personnes de plus de 50 ans). « Lire et faire lire » est un programme d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle, coordonné sur le département par l'UDAF et la ligue de l'enseignement. En cohérence avec le projet d'école et les pratiques pédagogiques, des bénévoles offrent une partie de leur temps libre aux enfants fréquentant des structures éducatives pour stimuler leur goût de la lecture. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Marie-Claire MARTIN, bénévole – relais à CAULNES, au 02.96.41.58.65. ou la mairie : 02.96.83.12.31. (www.lireetfairelire.org)

3- **Don du sang** / Pays de Dugesclin / **programme 2015** : Au **foyer rural de BROONS** de 11h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00 le **27 avril, le 13 juillet, le 28 septembre et le 7 décembre**. Marcel LETORT et l'association pour le don du sang bénévole vous remercie de votre contribution au geste qui sauve.

4- **Programme de rénovation de l'habitat** (rénovation énergétique et amélioration de l'accessibilité). Les prochaines **permanences** auront lieu le 27 février à BROONS et le 27 mars à CAULNES dans les locaux des communautés de communes.

DATES A RETENIR :

Permanences :

Maire : mardi et vendredi après-midi et le samedi de 9H00 à 12H00 (absent du 19 au 21 février)

Permanence des adjoints sur rendez vous.

Conseiller général : sur **RDV** à la maison de la Communauté à CAULNES, le jeudi de préférence.

Festivités / Vie des associations de février et mars

Samedi 21/02 : Assemblée générale des Taupes à Plum

Samedi 28/02 et Dimanche 1^{er}/03 : Théâtre de la Nicolail'

Dimanche 8/03 : Loto de l'USP (foot)

Dimanche 8/03 : Pré ouverture de la pêche à l'étang du bourg par l'AAPPMA

Samedi 14/03 : Banquet des Chasseurs

Dimanche 15/03 : Election des miss

Jeudi 19/03 : commémoration de la FNACA

Dimanches 22/03 et 29/03 : Elections Départementales

Messes :

Dimanche 8 mars 10h30 à La Chapelle Blanche (messe des familles)

Samedi 14 mars à 18h00 à la Chapelle de Bénin

Football :

A l'extérieur

22 février à 15h00 : Lanrelas CS (2)

15 mars à 15h30 : Langast AS

A domicile

1^{er} mars à 15h30 : Laurmené Gomené AS (2)

8 mars à 15h30 : Trémoré US (3)

22 mars à 15h30 : Le Loscouët / Meu ES

Prochaine réunion des adjoints : samedi 28 février à 10H00

Prochaine réunions de CM : samedi 21 mars à 9H30 (budget)